

# ÉDITORIAL

## Sida, drogue et terrorisme – Ai-je capté votre attention?

L'an dernier, un haut fonctionnaire du ministère de la Santé de la Fédération de Russie m'affirmait que d'ouvrir la voie à la méthadone, en Russie, donnerait naissance à un fléau pire que l'héroïne elle-même. La position du ministère, contre la méthadone, entraîne un risque élevé de VIH pour des milliers, voire des millions, de consommateurs d'opiacés qui autrement pourraient avoir la possibilité de normaliser leur vie par la prise de méthadone sous supervision médicale et de devenir des cibles moins faciles pour le stigmatisme et les abus policiers. Les autorités sanitaires de la Russie entretiennent les vieux mythes à propos de la méthadone, prônés par l'establishment russe de la drogue, assidûment, à une presse qui ne les remet pas en question.

Assise dans le bureau du ministère à Moscou, je ne pouvais m'empêcher de constater à quel point cette tirade à propos de la méthadone ressemblait à l'alerte selon laquelle « Saddam possède des armes de destruction massive tournées vers l'Occident », fortement utilisée à la même période. John LeCarré, grand auteur du roman *La guerre froide*, décrit avec brio une technique de la « guerre au terrorisme » que reconnaîtront vite tous les militants pour la paix dans la « guerre aux drogues » : des politiciens racontent des mensonges aux médias, ils voient les mensonges dans la presse et les considèrent ensuite comme l'expression de l'opinion publique. Bien plus facile de s'en sortir ainsi, évidemment, lorsque le public est prédisposé à croire une histoire, comme le sont

bien des gens si cette histoire montre à quel point le salut est hors de portée pour les utilisateurs de drogue.

Il faut un mensonge énorme et bien disséminé, comme celui-ci, pour justifier des violations massives des droits humains à l'échelle mondiale. Dans le monde, hormis quelques pays d'exception, la situation des utilisateurs de drogue est catastrophique. La maladie de la dépendance chronique à la drogue est gouvernée par des lois qui piétinent les principes de la santé publique et qui, dans trop de cas, ne peuvent être appliquées que si l'on viole les droits humains des utilisateurs de drogue. Ces derniers sont les cibles les plus faciles pour l'extorsion, les arrestations illégales et l'incarcération de longue durée pour des délits mineurs. Ils sont fortement vulnérables à une forme de torture qui leur est particulière : l'exploitation de leur dépendance comme instrument de coercition. Ils sont réduits au rang de « dommages collatéraux », dans la « guerre aux drogues ».

La tragédie de Beslan, en septembre 2004, où plus de 350 personnes ont été tuées, est à maints égards la version russe des événements du 11 septembre aux États-Unis – un acte majeur de terrorisme en sol domestique. Comme les attaques du 11 septembre, les événements de Beslan ont été suivis d'un recul des libertés civiles; dans ce cas-ci, on a adopté notamment des règles qui permettent au Kremlin de procéder à la nomination de responsables provinciaux qui étaient jusque-là élus, et d'imposer des restrictions aux organismes de la société civile. Si l'on se

fié à l'histoire, le maintien de ce recul imposé par le gouvernement nécessitera des mensonges de haute voltige. Doit-on s'étonner, donc, que quelques semaines après la tragédie de Beslan le gouvernement ait affirmé que « certains » des auteurs du crime étaient « des toxicomanes »? Quel que soit le bien-fondé de cette accusation (d'autres personnes ont signalé que l'on n'avait trouvé sur les lieux aucun matériel pour l'utilisation de drogue), il s'agit d'une tactique prévisible qui contribue notamment à alimenter l'hostilité à l'égard des utilisateurs de drogue et à libérer en quelque sorte le gouvernement de sa responsabilité de fournir des services publics de soins de santé à ces personnes, tout en éloignant l'attention publique d'une discussion plus significative sur les racines de la tragédie de Beslan.

Aux côtés de la « guerre aux drogues » commandée par les États-Unis, nous trouvons aussi, dirigé par le gouvernement états-unien, un effort qui pourrait être qualifié de « guerre à l'immoralité ». Comme l'écrivait le chroniqueur Paul Krugman dans le *New York Times*, « la lutte contre Al Qaeda est devenue universellement une « guerre contre la terreur », puis une confrontation à « l'axe du Mal », puis une guerre à tout ce qui est mal n'importe où. Nul ne sait où cela se termine. » Hélas, nous savons que cela n'a pas pris fin avant une attaque de plein fouet contre les intervenants du mouvement du VIH/sida qui tentent de faire du travail respectueux auprès des travailleuses et travailleurs sexuels, des utilisateurs de drogue ainsi que des hommes gais et bisexuels. Entre autres conséquences, une loi états-unienne sur l'assistance des É.-U. aux programmes sur le VIH/sida dans les pays en développement n'autorise cette assistance que pour des organismes qui prennent position publiquement contre la prostitution – ce qui n'est qu'à un cheveu de pousser les gens à condamner les travailleurs sexuels. Les droits humains sont aussi victimes de ce triste virage des politiques publiques.

Quelques pays, dont le Canada, parlent rarement de politiques sur le VIH/sida sans signaler leur appui à une approche au VIH/sida fondée sur les droits humains, ce qui est excellent. Le Canada par exemple a investi des sommes considérables dans ses programmes internationaux à l'appui de l'habilitation des femmes, pour la

lutte contre le VIH/sida, et il mérite d'en être félicité. Cependant, à l'heure actuelle, les pays qui appuient des approches au VIH/sida fondées sur les droits humains – de même que les Nations Unies, qui ont levé le premier drapeau pour une « approche au VIH/sida fondée sur les droits » – doivent agir bravement pour montrer que les droits humains ne concernent pas seulement les femmes, les enfants et d'autres personnes sympathiques qui n'ont pas été salies par les grands mensonges gouvernementaux de la fin du XX<sup>e</sup> siècle et du début du XXI<sup>e</sup>. Il faut que quelqu'un, sur la scène mondiale, se lève pour faire valoir les droits humains des utilisateurs de drogue, des travailleurs sexuels, des détenus et de toutes les personnes vulnérables au VIH/sida et aux violations de leurs droits humains.

Au moment où j'écris ces lignes, les délégations de pays et les agences onusiennes se préparent pour une réunion de la Commission des stupéfiants, où l'on s'attend à ce que les États-Unis tentent une manœuvre pour imposer un genre de « règle du bâillon » pour retirer des politiques et documents de l'ONU toute forme d'appui à la réduction des méfaits. Au moment où vous lirez cet éditorial, nous saurons si un pays ou une agence de l'ONU s'est levé pour s'opposer à cette attaque. Quel que soit le résultat, nous devons nous demander laquelle des agences de l'ONU aura le courage d'apporter à son conseil de gouvernance un énoncé sur la nécessité de protéger les droits des utilisateurs de drogue, en tant qu'élément crucial à la lutte contre le VIH/sida. Quel pays engagé aux droits humains déposera à la Commission onusienne des droits de l'homme une résolution sur les droits des utilisateurs de drogue, ou une plainte contre la torture des utilisateurs de drogue, au Comité onusien sur la torture?

C'est une énorme demande aux personnes qui croient aux droits humains – mais à qui d'autre pourrait-on l'adresser?

– Joanne Csete

Joanne Csete est directrice générale du Réseau juridique canadien VIH/sida et peut être jointe à [jcsete@aidslaw.ca](mailto:jcsete@aidslaw.ca).